

Communiqué de presse
25.10.2017

La Région Île-de-France et la Direction régionale Île-de-France de l'ADEME lancent un quatrième appel à projets commun visant à développer la méthanisation

L'objectif est d'accompagner techniquement et financièrement de nouveaux projets franciliens, afin d'accroître la production d'énergies renouvelables sur le territoire d'Île-de-France, répondant aux objectifs de la loi sur la transition énergétique.

L'Île-de-France, une région au fort potentiel

Avec ce 4^{ème} appel à projets commun, la Région Île-de-France et la Direction Régionale Île-de-France de l'ADEME souhaitent impulser le développement d'une méthanisation durable, au service de l'indépendance énergétique de la région, de l'emploi et de la protection de l'environnement des Franciliens.

Le Schéma Régional Climat Air Énergie francilien porte une forte ambition sur l'essor du biogaz en Île-de-France. **L'objectif est de couvrir 11% de la consommation énergétique régionale par les énergies renouvelables à l'horizon 2020**, dont un cinquième par le biogaz de méthanisation. Par ailleurs, les modes de valorisation énergétique du biogaz peuvent être la combustion, la cogénération ou l'injection dans le réseau de gaz.

La méthanisation présente de multiples intérêts :

- la valorisation des produits agricoles et des déchets organiques
- le retour au sol de matières organiques de qualité,
- la production d'énergie renouvelable,
- la diminution des gaz à effet de serre.

Dans la perspective d'un développement vertueux de la méthanisation, la stratégie de la Région Île-de-France est de valoriser les gisements tout en veillant à la valeur organique des sols cultivés, à la prévention et la valorisation des déchets et des boues, à la préservation de la ressource en eau, à la création d'emplois et au développement économique.

L'ADEME Ile-de-France et la Région accompagnent les projets franciliens en 2017-2018

La Région Île-de-France et la Direction régionale Île-de-France de l'ADEME accompagnent la réalisation de projets aboutis répondant aux critères relatifs à l'empreinte territoriale, à la qualité et l'approvisionnement des intrants, ainsi qu'à la valorisation énergétique et agronomique.

Cet appel à projets vise à soutenir l'émergence d'installations de méthanisation où qu'elles soient (à la ferme, territoriales, industrielles ou en station d'épuration) afin de valoriser agronomiquement et énergétiquement :

- les produits issus des activités agricoles,
- les biodéchets issus des activités économiques ou des ménages,
- les biodéchets issus des industries,
- les boues de stations d'épuration urbaines.

Le potentiel de la méthanisation à la ferme est d'autant plus important que le site offre une diversification des sources de revenus pour les agriculteurs.

Pour télécharger le règlement de l'appel à projets sur :

- Le site de la Région Île-de-France : <https://www.iledefrance.fr/aides-regionales-appels-projets/appel-projets-developpement-unites-methanisation-ile-France>

Le site de l'ADEME : <https://appelsprojets.ademe.fr/aap/IDFMET20182017-77>

Pour répondre à l'AAP – Unités de méthanisation 2017-2018 :

Clôture des candidatures : le 11 janvier 2018 à 15h00
Audition des candidats : entre le 1er et le 15 mars 2018
Jury : entre le 1er et le 15 avril 2018

Par ailleurs, la région et l'ADEME accompagne la réalisation d'études sur la méthanisation axées :

- Pour la région sur des études de potentiel et de mise en œuvre de schémas de développement territoriaux, de faisabilité et de concertations publiques
- Pour l'ADEME sur des études de diagnostic, d'accompagnement de projet, de faisabilité, et études de faisabilité et dimensionnement de GrDF, des entreprises locales de distribution et de de GrTGaz. Pour l'ADEME, ces études doivent être déposées dans le cadre de l'AAP Economie Circulaire et Déchets, qui sera lancé en novembre : <https://ile-de-france.ademe.fr/actualite/appels-projets>

Des projets 2014-2017 qui assurent le chauffage de 15 000 foyers

Depuis le vote de la stratégie méthanisation par la Région Île-de-France en février 2014, 15 projets sont lauréats des Appels à Projets 2014-2017 de la Région Île-de-France et/ou de l'ADEME : 2 projets sont en cogénération (production d'électricité et de chaleur), 11 sont en injection sur le réseau de distribution de gaz et 2 sur le réseau de transport. Il s'agit de 8 projets de méthanisation à la ferme, 5 projets territoriaux, 1 sur station d'épuration et 1 mixte territoriale / station d'épuration. Une fois mis en place, ils assureront le chauffage de 15 000 foyers environ.

Ces projets ont bénéficié de **14,7 millions d'euros de subvention de la part de la Région Île-de-France qui accompagne 15 lauréats, et de 5,4 millions d'euros de l'ADEME qui en accompagne 7. L'investissement total représente 74 millions d'euros.**

Le financement des projets lauréats des AAP s'effectue :

- Pour le Conseil Régional, conformément à la délibération CR 16-14 relative à la stratégie de développement de la méthanisation en Île-de-France adoptée en février 2014
- Pour l'ADEME, par la mobilisation du Fonds Chaleur et du Fonds Déchets

Contact presse Région Île-de-France –
Tél. : 01 53 85 66 45 / e-mail : service.presse@iledefrance.fr
www.iledefrance.fr

Contact presse ADEME Île-de-France – Marion Rungette
Tel : 01 58 47 88 79 / e-mail : marion.rungette@havas.com
www.ile-de-france.ademe.fr
